



Assemblée générale

Distr. générale
31 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Points 24 et 140 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Corps commun d'inspection

Évaluation de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale ses observations et celles des organismes des Nations Unies sur le rapport intitulé « Évaluation de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international » (A/71/431).

L'évaluation est l'une des deux évaluations pilotes menées conformément à la politique de l'Assemblée générale relative à l'évaluation indépendante, à l'échelle du système, des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A68/658-E/2014/7). Elle a été effectuée par le Corps commun d'inspection en partenariat avec les Bureaux de l'évaluation du système des Nations Unies. Un grand nombre de parties prenantes, y compris les États Membres, y ont également participé.



Résumé

L'évaluation conduite par le Corps commun d'inspection porte sur la contribution du système des Nations Unies dans son ensemble au renforcement des capacités nationales en matière de collecte et d'analyse de données statistiques, ainsi que sur l'utilisation des statistiques pour éclairer la prise de décisions, l'élaboration des politiques et la responsabilité devant la société civile. Y sont décrits, analysés et évalués l'importance et l'évolution des capacités nationales en matière de statistique, le rôle et le positionnement stratégique du système des Nations Unies dans le cadre d'une action internationale plus large, l'efficacité et la valeur ajoutée de l'action du système des Nations Unies et les facteurs qui permettent d'expliquer les résultats obtenus.

Le rapport d'évaluation contient des recommandations concernant un certain nombre de mesures stratégiques qui permettraient de mieux appuyer le renforcement des capacités nationales en matière de statistique au niveau de la collecte et de l'analyse des données, l'accent étant mis en particulier sur l'utilisation des statistiques pour éclairer la prise de décisions afin d'atteindre les objectifs nationaux de développement, y compris les objectifs de développement durable.

La présente note rend compte des vues des organismes des Nations Unies quant aux recommandations formulées dans le rapport du Corps commun d'inspection (A/71/431). Ces vues ont été regroupées sur la base des contributions fournies par les organismes du système des Nations Unies, qui se sont félicités du rapport, ont souscrit à ses conclusions et en ont accepté toutes les recommandations.

I. Introduction

1. Dans son rapport intitulé « Évaluation de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international » (A/71/431), le Corps commun d'inspection a examiné, en collaboration avec les Bureaux d'évaluation des organismes du système des Nations Unies et grâce à l'appui consultatif de diverses parties prenantes, l'importance et l'évolution des capacités nationales en matière de statistique, le rôle et le positionnement stratégique du système des Nations Unies dans le cadre d'une action internationale plus large, l'efficacité et la valeur ajoutée de l'action du système des Nations Unies et les facteurs qui permettent d'expliquer les résultats qu'il a obtenus. Dans le cadre de l'évaluation, le Corps commun a recommandé des mesures stratégiques afin de renforcer la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système, de garantir que le système des Nations Unies, dans son ensemble, répond efficacement aux besoins et aux priorités aux niveaux mondial, régional et national et d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international.

2. L'évaluation portait sur le travail de 30 entités du système des Nations Unies engagées dans des activités de renforcement des capacités en matière de statistique à différents niveaux dans plus de 100 pays de programme. Ses conclusions ont été fondées sur plusieurs méthodes de collecte des données, y compris 16 études de pays, des évaluations et des examens du système des Nations Unies au niveau national (y compris les évaluations des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement), des évaluations mondiales et régionales, des entretiens avec les principales parties prenantes et des données provenant de différentes sources mondiales. Elles ont été validées à l'occasion de réunions entre parties prenantes, y compris des exposés en marge du segment du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement de 2016, et de la quarante-septième session de la Commission de statistique de l'ONU. En outre, une enquête de validation de ces conclusions a été transmise aux utilisateurs et aux producteurs de statistiques dans 130 pays de programme.

II. Observations générales

3. Les organismes reconnaissent l'importance des capacités nationales en matière de statistique pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que la nécessité de modifier la manière dont le système des Nations Unies aide les pays et renforce leurs capacités. À cet égard, ils ont souscrit aux recommandations formulées en vue d'apporter des changements conférant un rôle plus efficace au système.

4. De très nombreux organismes ont participé de différentes manières et à divers titres à l'évaluation afin d'en améliorer la validité et l'utilité, tout en respectant les mesures adoptées par le Corps commun d'inspection afin de préserver le caractère indépendant de l'exercice.

5. Les organismes ont apprécié cette participation. Certains ont indiqué dans leurs observations que leurs vues étaient déjà prises en compte dans l'évaluation,

qu'ils n'avaient par conséquent pas d'autres commentaires à formuler et qu'ils souscrivaient aux conclusions et aux recommandations générales qui étaient faites.

6. Les organismes se sont déclarés satisfaits de la conclusion générale de l'évaluation selon laquelle les entités des Nations Unies avaient fait une contribution importante au renforcement des capacités nationales en matière de production de statistiques. Ils ont également approuvé la conclusion concernant le rôle essentiel que jouent les statistiques pour éclairer la prise de décisions et la nécessité de considérer comme une priorité l'utilisation accrue des statistiques dans les travaux du système des Nations Unies.

7. Les organismes ont souscrit aux conclusions concernant les difficultés et les questions complexes soulevées par la coordination et la cohérence du renforcement des capacités entre les entités du système des Nations Unies et sont eux aussi d'avis que l'harmonisation plus poussée proposée implique l'harmonisation avec la Commission de statistique et les commissions régionales de l'ONU, cette harmonisation devant toutefois tenir compte de toute la complexité des différents mandats et rôles. Elle devrait également inclure la coordination avec d'autres organes intergouvernementaux tels que les commissions techniques ou les conseils d'administration des institutions spécialisées. À cet égard, il a été suggéré que les États Membres envisagent d'élargir la composition du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 à des entités extérieures à la Commission de statistique de l'ONU.

III. Observations spécifiques sur les recommandations

Recommandation 1

Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020, l'Assemblée générale devrait faire du renforcement des capacités statistiques nationales une priorité stratégique majeure des entités du système des Nations Unies portant sur la production, la diffusion et l'utilisation de statistiques officielles, et elle devrait demander à tous les États Membres de réorienter les ressources financières nécessaires en faveur de ces trois domaines.

Les organismes souscrivent à cette recommandation.

Recommandation 2

Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020 et du suivi du Programme 2030, l'Assemblée générale devrait réaffirmer que le but principal de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales est l'utilisation des statistiques nationales pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement, dont les objectifs de développement durable, et à cet égard, elle devrait demander aux organismes des Nations Unies de tout mettre en œuvre pour soutenir la réalisation de ce but.

Les organismes souscrivent à cette recommandation.

Recommandation 3

Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui œuvrent au renforcement des capacités statistiques nationales devraient établir un réseau (un groupe de travail ou une équipe spéciale) qui ferait le lien entre leurs services chargés de l'élaboration des politiques, des programmes et des statistiques afin de déterminer comment améliorer l'appui apporté aux parties prenantes nationales pour qu'elles utilisent plus efficacement les statistiques en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement, et ils devraient définir des orientations communes à l'ensemble des entités concernées.

Les organismes souscrivent à cette recommandation et certains se sont félicités de la possibilité de devenir membres du réseau proposé, s'il est créé.

Recommandation 4

Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020 et du suivi du Programme 2030, l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général d'élaborer un cadre stratégique pour les cinq prochaines années qui soutiendrait l'appui intégré du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales aux niveaux mondial, régional et national, en précisant les rôles et les domaines de travail des entités concernées à ces trois niveaux.

Les organismes ont souscrit à cette recommandation et ont reconnu la nécessité de la mettre en œuvre en tirant parti des capacités et des mandats existants. Certains ont fait remarquer que l'élaboration et la mise en œuvre réussies d'un tel cadre stratégique appelleraient les éléments suivants : a) des critères d'évaluation et des points de référence clairs pour renforcer les capacités institutionnelles au niveau national, b) des mécanismes de facilitation de la mise en œuvre dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, c) des ressources adéquates. Il a aussi été noté que l'élaboration de ce cadre stratégique devrait être conduite par les mécanismes de coordination existants tels que le Comité de coordination des activités de statistique et le groupe des statisticiens en chef de l'ONU.

Recommandation 5

Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020, l'Assemblée générale devrait faire en sorte que le renforcement des capacités statistiques nationales soit un domaine d'intervention stratégique pour toutes les équipes de pays des Nations Unies, en prenant acte du fait que ce rôle variera sensiblement entre pays, en fonction de la décision prise par les autorités nationales.

Les organismes souscrivent à cette recommandation.